



COMMISSION PERSPECTIVES SOCIETALES

L'individu transparent : servitude ou progrès ?

Le problème sociétal que souhaite aborder cette fiche est celui de la nuisance que comporte la dimension de la « transparence » de l'individu consécutivement à sa fréquentation des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) notamment les GAFAM (Google, Amazon, Facebook, Apple, Microsoft) et autres « objets connectés » de l'Intelligence Artificielle » (AI). Ce travail nécessite une approche psycho-sociale, juridique, politique et philosophique. Cette dernière devrait définir une épistémè de l'individu avec laquelle nous travaillons et que nous souhaitons défendre.

L'Individu, au sens étymologique du terme, est défini par l'ensemble des sciences humaines comme une entité indivisible. Il s'agit d'un ensemble unifié constitué de différentes parties intimement liées, qui peuvent s'influencer réciproquement. La solidité de l'équilibre de ces différentes parties, détermine la qualité de la réalité avec laquelle l'être humain peut construire son rapport au monde et aux autres. Les trois dimensions du réel, de l'imaginaire et du symbolique se nouent, se construisent et s'harmonisent sur des frontières, des interdits, des limites, entre intime et public, entre réalité intérieure et réalité extérieure. Ces limites sont représentées notamment par les notions de : indicible, secret, caché, invisible, tabou, inaccessible, etc. ; avec toujours une temporalité spécifique et en toile de fond, la notion de sacré.

Le développement de la reconnaissance faciale, les cartes bancaires, Smartphones, GPS, objets connectés, réseaux sociaux, numérisation de toutes les démarches administratives et médicales, les GAFAM ont pris une ampleur considérable dans notre réalité quotidienne. Cette ampleur nous oblige à nous interroger sur l'emprise tentaculaire de la gestion politico-socio-économique, qui nous rend de plus en plus dépendants au numérique.

A cela s'ajoute une interrogation plus profonde : celle qui s'inquiète de l'évolution vers un transhumanisme, c'est-à-dire d'une nouvelle subjectivité. Ce serait le résultat de l'impact de ces mêmes GAFAM et des applications de l'Intelligence Artificielle, sur l'homme connecté : un homme de plus en plus performant mais un homme de plus en plus sans secret, transparent.

La crise sanitaire actuelle et ses conséquences futures non prévisibles dans les domaines sanitaire, politique, social et économique offrent un cruel terrain d'analyse quant à son origine, son développement, son traitement, et à la prévention qui devrait en découler.

Ce constat oblige à tracer des limites sur différents plans pour préserver, avant qu'il ne soit trop tard, ce qui constitue la vérité intime de chacun et sa liberté. Il ne s'agit pas de rejeter aveuglément le numérique, mais il convient de retenir les avantages du progrès qu'il engendre en résistant à un envahissement programmé porteur de servitude.

L'être humain subit plus le développement des nouvelles technologies qu'il ne les contrôle. Quelles que soient les connaissances que l'on peut avoir de l'individu, il reste toujours une part intime inaliénable parce qu'indicible.

La liberté de penser et de choisir est, peut-être, l'éthique même de notre cheminement maçonnique.



COMMISSION PERSPECTIVES SOCIETALES

COMPRENDRE L'IMPACT DU NUMÉRIQUE SUR L'HUMAIN POUR MODIFIER NOS COMPORTEMENTS

L'avènement des TIC a profondément-bouleversé notre perception du monde, en vidant ce dernier de sa dimension historique et ontologique.

Dernier avatar du progrès technique et de la science, les TIC répondent au comment en occultant le pourquoi, laissant ainsi un vide dans la recherche du sens.

L'avènement du progrès technique et informatique a augmenté la sécurité matérielle de l'humanité tout en diminuant sa sécurité cognitive. L'infobésité : plus d'informations circulant plus vite, d'une façon plus uniforme entrave la compréhension.

Cette « horizontalité », cette rapidité de circulation, privée de hiérarchisation en importance et véracité empêchent la prise de recul nécessaire à la construction de l'esprit critique et à la capacité de symbolisation.

Elles ont également pour effets tensions et oppositions, légitimes mais sans solution. Souvent la seule issue est l'affrontement réel.

Cette violence se retrouve dans l'ensemble des réseaux sociaux. Sous l'appellation de la « cancel culture », elle permet la liquidation des idées et des individus.

Nous avons notre part de responsabilité pour nous opposer à l'envahissement programmé, pour préserver notre liberté et notre intimité.

PERFECTIONNER LES NORMES EXISTANTES, EN CRÉER DE NOUVELLES POUR PRÉSERVER L'INTIME DE CHACUN

Le numérique est une véritable jungle où règne la loi du plus fort, du fait qu'à ce jour il profite d'un déficit de régulation: Cette régulation ne pourra être efficace qu'au niveau international

Au niveau européen le RGPD (règlement général de la protection des données) en est un exemple.

L'objectif est d'effacer le plus possible les traces numériques laissées par chaque utilisateur, d'empêcher leur recoupement et d'en contrôler l'exploitation pour éviter la surveillance informatique de nos vies et de nos envies.

Il nous apparaît nécessaire de renforcer les normes :

- Par la création de mécanismes de régulation ;
- Par la création d'un conseil supérieur « transparence et libertés » afin de lutter contre les abus de l'utilisation de la notion de transparence sous couvert de sécurité ;
- Par la révision du statut juridique des plateformes et créer une charte déontologique ;
- Par la réglementation de l'utilisation de tout objet fixe ou volant destiné à filmer les individus ;
- Par l'interdiction de toute introduction de moyen de suivi à distance dans le corps humain sans raison médicale et sans consentement éclairé

Renforcer et mettre en place contrôle et protection :

- Par une responsabilisation de tous les acteurs ;
- Par un contrôle de l'usage des données et la publicité digitale (notamment blocage des cookies) ;
- Par une extension aux réseaux sociaux des lois existantes pour les médias ;



COMMISSION PERSPECTIVES SOCIETALES

- Par une régulation des contenus, par le contrôle et la surveillance des algorithmes-par un organisme international ;
- Par une évolution de la « Déclaration des Droits de l'Homme » renforçant le droit à la propriété des données personnelles ;
- Par l'application de sanctions fortes et d'une procédure rapide pour tout abus relatif au non-respect de l'individu

Mettre en place un code de déontologie :

Le numérique est un outil au service de la société et doit contribuer au bien être humain et donc :

- Éviter les préjudices physiques, et mentaux aux personnes, l'atteinte aux biens, comme à l'environnement. L'alerte doit être lancée pour réduire les dommages potentiels ;
- Promouvoir les valeurs d'égalité, de tolérance, de respect d'autrui et de justice ;
- Respecter l'innovation informatique et protection des logiciels libres avec codes sources ouverts ;
- Respecter la confidentialité et la vie privée.

DÉFINIR, PRÉSERVER ET METTRE EN PLACE LES LIMITES INDIVIDUELLES FACE À LA SERVITUDE DE LA TRANSPARENCE

- Les mesures proposées ne seront efficaces que fondées sur la liberté et la responsabilité de chacun, par la prise de conscience individuelle, sur la réalité du système connecté. En donnant des informations personnelles en échange d'un service comme celui d'un réseau social, nous affaiblissons notre « système immunitaire » en offrant une matière potentiellement cessible à d'autres acteurs. Nous ne sommes plus maîtres des informations que nous avons livrées.
- Nous devons donner notre consentement éclairé à toute exploitation des informations laissées sur la toile. Ainsi en Europe, depuis 2018, le RGPD rend le recueil du consentement obligatoire. Mais celui-ci se fait mécaniquement, sans lecture des conditions d'utilisation, par manque de temps et parfois de compréhension.
- Il est impossible de reprendre le contrôle total de ses données personnelles car :
 - nous en émettons en nombre et à notre insu ;
 - nous ne pouvons entrer dans une forme de clandestinité.

Il convient de trouver ou de créer des espaces, des lieux, des plateformes dans lesquels on peut délibérer collectivement de ces questions de surveillance.

- Il est nécessaire de se documenter pour être en mesure de jauger la menace. Devenir des « techno critiques », en faisant des orientations techniques de la société un objet de débat et de délibération.
- Cette connaissance doit s'acquérir aussi tôt que possible et doit faire partie d'un apprentissage dès que l'enfant /adolescent est en capacité d'utiliser le numérique. Il est indispensable de sensibiliser aux mécanismes d'exploitation des données, aux dérives du système horizontal d'information des réseaux sociaux quant à ses contenus et ses formes, aux actions à mener contre une « addiction » d'emploi de ces techniques.



COMMISSION PERSPECTIVES SOCIETALES

S'INSPIRER DES VALEURS DE LA FRANC-MAÇONNERIE

Comme elle le fait pour défendre les principes de Liberté, Égalité, Fraternité et Laïcité, La Franc-Maçonnerie, et l'Ordre Mixte International LE DROIT HUMAIN, en tant qu'institution, doivent se montrer attentifs et combatifs sur ce sujet,

L'implantation internationale du DROIT HUMAIN est au bon niveau pour s'engager dans des réflexions, formuler des propositions de différents ordres, pour s'opposer à tout ce qui freine le progrès et le perfectionnement de l'humanité, la recherche de la vérité.

Elle pourrait envisager l'organisation d'une « convention citoyenne du numérique » pour débattre du sujet et proposer d'autres solutions.

« Les droits humains sont les droits inaliénables que possède chaque individu. Leur but est de protéger la dignité humaine contre l'arbitraire des États. Les droits humains sont indivisibles, inviolables et applicables à tous, indépendamment de toute appartenance étatique » (Amnesty International).